

LA CRISE GRECQUE ET LES TROUBLES DE LA MÉMOIRE EUROPÉENNE

[Sylvain Kahn](#)

Éditions Esprit | « Esprit »

2010/12 Décembre | pages 114 à 125

ISSN 0014-0759

ISBN 9782909210926

DOI 10.3917/espri.1012.0114

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2010-12-page-114.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Esprit.

© Éditions Esprit. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La crise grecque et les troubles de la mémoire européenne

Sylvain Kahn*

DURANT son déroulement, la crise de février-mai 2010 a suscité des commentaires catastrophistes. La zone euro était sur le point d'éclater. L'Union et ses États membres se montraient incapables de relever le défi. L'Allemagne, privilégiant ses intérêts nationaux, tournait le dos à la construction européenne. Sur cinq colonnes à la une, le quotidien français de référence titra sur la crise du couple franco-allemand. Pourtant, le week-end du 8 mai 2010, dans la foulée d'une lettre cosignée avec le président français, la chancelière allemande, encouragée par un appel de Barack Obama, annonça que son gouvernement soutiendrait le plan européen de sauvetage de la dette souveraine grecque et la mise en place, avec la participation du FMI, du fonds de stabilisation de 750 milliards d'euros. Mieux, les dirigeants français et allemands ont témoigné à Deauville, le 18 octobre 2010, de la force et de la place centrale du couple franco-allemand. Dans la foulée, le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement du 28 octobre a décidé de pérenniser le fonds de soutien aux États membres menacés de défaut de paiement.

L'Union européenne ne s'est pas délitée : les mesures concoctées dans l'urgence – celles-là mêmes dont on s'indigna qu'elles fussent trop longues à s'élaborer – débouchent aujourd'hui sur des mécanismes pérennes de solidarité et de garantie financière. Comme souvent dans l'histoire de l'intégration européenne, ceux-ci sont néanmoins très critiqués pour des raisons contraires : l'une d'entre elles est

* Historien et géographe, professeur agrégé à Sciences Po, producteur de l'émission « Plaque terre » sur France Culture. Ce titre est un jeu de mots avec « Un trouble de mémoire sur l'Acropole (lettre à Romain Rolland) » de Sigmund Freud, publiée dans *Huit études sur la mémoire et ses troubles*, Paris, Gallimard, 2010.

qu'elle serait la résultante d'un *diktat* de l'Allemagne, une autre que l'Allemagne aurait sacrifié sa lucidité au couple franco-allemand, une troisième que ces décisions sont trop orthodoxes, une quatrième qu'elles ne le sont pas assez¹.

En les plaçant en perspective de soixante ans de construction européenne, il est possible d'interpréter ces craintes comme des fantasmes récurrents. Est-ce à dire qu'elles furent infondées au moment où elles s'exprimèrent ? Oui et non. Non, puisqu'il est possible de soutenir que leur vivacité et leur ampleur ont joué leur rôle dans, finalement, la préférence collective pour des solutions européennes et communautaires à la crise de l'euro grec. Oui, puisque aucun des scénarios catastrophes imaginés au plus fort de ces quatre mois ne s'est réalisé.

Deux types d'enseignements peuvent être tirés de cette scène de drame. Premièrement, un peu de recul historique ne nuit pas : les tensions de ce trimestre du printemps 2010 sont loin d'être sans précédents. S'y référer permettrait d'établir un diagnostic moins anxiogène : rafraîchir la mémoire contribue à faire baisser la température. Mais s'y référer et les rappeler présente un inconvénient : celui de dévoiler que des récits tenus comme sûrs sont en fait des mythes. Ces mythes, deuxième point, ont précisément pour fonction d'habiller et de farder les profondes transformations de la souveraineté qui sont à l'œuvre dans l'histoire de l'intégration communautaire. Le drame politique provoqué par la crise des dettes souveraines, tel un trouble de mémoire, en témoigne.

Incompréhension franco-allemande : un drame bien rôdé

Le cauchemar du divorce franco-allemand s'est exprimé en France avec une vigueur toute particulière. Ailleurs qu'en France, comme on l'a vu après l'accord franco-allemand de Deauville, il prend plutôt la figure du spectre du *diktat* franco-allemand. En Allemagne même, il prend deux visages : celui de la figure de la soumission à la France ; ou celui du retour de l'Allemagne à ses démons nationalistes².

Toutes ces figures expriment une même crainte : la perte de souveraineté. Dans le cas de la crise qui nous préoccupe, ces fantasmes

1. Quelques titres parmi d'autres : « Allemagne, zone euro : la tentation du divorce », *Le Monde*, 30 mars 2010 ; « Grèce : la peur d'une contagion mondiale », *La Tribune*, 26 avril 2010 ; « Euro menacé par la peur de la contagion », *Le Monde*, 6 mai 2010 ; « Les propositions d'A. Merkel et N. Sarkozy pour sauver l'euro », *Le Monde*, 7 mai 2010 ; « Dette grecque : l'Allemagne paiera, tout compte fait », *Le Monde*, 9-10 mai 2010 ; « L'Europe répond aux marchés par une riposte massive », *Le Monde*, 11 mai 2010 ; « Le jour où l'euro a failli mourir », *Le Monde*, 18 mai 2010 ; « Allemagne, le droit à l'ego », *Le Monde*, 1^{er} juillet 2010 ; « Déficit : l'accord franco-allemand très critiqué », *Le Figaro*, 22 octobre 2010.

2. U. Beck, « Non à l'Allemagne du repli », *Le Monde*, 11-12 avril 2010.

d'être trahi et abusé par son voisin et partenaire viennent en surimpression du danger réel. La crise des dettes souveraines, qui n'est pas terminée, met en danger l'indépendance monétaire, financière et économique de tout ou partie des pays membres de l'Union européenne. Cette crise nous rappelle donc deux réalités. Premièrement, l'indépendance des États-nations européens est, en ce début de XXI^e siècle, comme à plusieurs reprises depuis 1945, fragile, pour ne pas dire menacée. Deuxièmement, depuis les années 1950, un choix collectif et convergent de ces mêmes États-nations a été de considérer que la mutualisation des souverainetés serait la moins mauvaise stratégie pour préserver ces indépendances.

L'angoisse du divorce franco-allemand indique précisément que ce nouveau paradigme de l'histoire nationale, ici française, a été habillé d'un récit mythique : celui du couple franco-allemand. Il est bien sûr exact que le tandem franco-allemand joue un rôle clé dans l'histoire de l'intégration européenne. Mais il est tout aussi véridique que l'histoire de ce tandem est tissée de rugosités et de désaccords à durée limitée. On l'oublie bien souvent : ce qu'on appelle en France le « couple » franco-allemand fut, en effet, une option. Que cette option se soit imposée ne signifie pas qu'elle fut une nécessité sans alternative. Le couple franco-allemand est un choix ; il le demeure. C'est peut-être aussi de cela que nous parle le spectre de la crise du couple franco-allemand.

Le contrat de mariage fut signé le 22 janvier 1963. C'est le fameux traité de l'Élysée. Il institutionnalise les sommets franco-allemands. À une époque où les sommets européens de chefs d'État et de gouvernement n'existaient pas encore, les sommets franco-allemands furent un formidable outil de communication politique. La mystique du moteur franco-allemand était lancée. Sans celle-ci, il n'y aurait pas le retour régulier du discours sur la crise du couple comme de l'Europe qui va stopper net si le moteur tombe en panne.

Dans les faits, le traité de l'Élysée sur la coopération franco-allemande n'eut pas pour effet immédiat d'insuffler du dynamisme à la construction européenne. Dans l'esprit des dirigeants français, De Gaulle en particulier, il avait notamment pour fonction de rattraper l'échec du plan Fouchet (une sorte de traité de l'Élysée à six) et de donner le change alors que l'exécutif français choisissait, dans les années 1960, d'être un partenaire particulièrement difficile au sein de l'Europe des Six.

Sur le registre des réalisations, le moteur franco-allemand ne fut jamais aussi poussif que durant ces années 1963-1969³. Le traité lui-même fut significativement amendé par le Bundestag : lors du vote de

3. W. Loth, « De Gaulle et la construction européenne : la révision d'un mythe », *Francia* 3, 1993, 19/20.

la loi de ratification, le 15 juin 1963, les députés allemands ajoutèrent un préambule atlantiste et explicitement attaché à l'Otan et à la perspective de l'adhésion britannique. Puis, Ludwig Erhard, père du « miracle économique » ouest-allemand succéda comme chancelier à Konrad Adenauer en octobre. Partisan des mécanismes de marché et des zones de libre-échange, il ne comptait pas parmi les plus convaincus de l'intégration communautaire. Le *veto* français à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE suscitait son désarroi. La relation entre De Gaulle et Erhard fut mauvaise. Au nom du principe de souveraineté nationale, la France gaullienne déclencha, seule contre tous, la plus grave crise de l'histoire de l'intégration européenne. Le 1^{er} juillet 1965, l'exécutif français adopte la politique dite de la chaise vide : la France se retire des instances de la CEE, bloquant de fait son fonctionnement. Pour prix de son retour, six mois plus tard, la France obtint de ses partenaires le « compromis de Luxembourg » : le maintien, contrairement aux engagements scellés dans le traité de Rome, du droit de *veto* de chacun dans les décisions prises à six.

Dans l'imagerie communautaire comme dans l'histoire de France du temps présent, la déclaration Schuman du 9 mai 1950 jouit également d'une grande aura. Le traité de l'Élysée n'a d'ailleurs pas oublié de contribuer à celle-ci. Ce jour-là, le chef du gouvernement français proposait son plan resté fameux pour une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le chancelier d'Allemagne de l'Ouest, Konrad Adenauer, l'accepta. Ses homologues du Benelux et d'Italie voulurent en être. Ainsi, l'opération de mutualisation de parts de souveraineté française et allemande, immédiatement élargie à quatre autres États, fut la première pierre de la construction européenne.

Et pourtant... De 1947 à 1950, la France préfère le Royaume-Uni à une Allemagne durablement affaiblie et morcelée⁴. Les dirigeants de la première cherchent à convaincre la deuxième de faire une alliance européenne dont serait exclue la troisième. Mais ils échouent. Dans le même temps, les États-Unis imposent une République fédérale dans la zone occidentale de l'Allemagne occupée. Face au danger communiste, ils insistent pour son inclusion dans l'Europe occidentale en train de se structurer. La déclaration du 9 mai 1950 est donc un retournement d'alliance et de doctrine aussi inattendu que génial. Elle est la moins mauvaise des solutions pour tenter de conserver la Sarre en France et d'internationaliser la Ruhr. Konrad Adenauer y trouve l'occasion inespérée de réintégrer le concert des nations sur un pied d'égalité, d'ancrer la République fédérale d'Allemagne (RFA) en Occident (sa priorité et son

4. G. Bossuat, « Le rêve français d'une Europe franco-britannique entre 1945 et 1949 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1990, n° 18.

concept), de tourner le dos au *sonderweg*, et de fragiliser ses adversaires politiques.

Contrairement au souvenir ou à la mémoire qu'on en a, cette rupture fut loin d'aller sans débat. Cette alliance inédite n'a cessé d'être critiquée tout au long des années 1950 et une partie des années 1960. En France, par les gaullistes (sous la IV^e République) et les communistes. Par le SPD, une partie de la CDU, les milieux d'affaires et les syndicats en République fédérale d'Allemagne.

Au passage, rompant avec quatre siècles de développement de la souveraineté stato-nationale, les concepteurs de la CEE inventent la supranationalité et la paix perpétuelle : c'est un anti-traité de Versailles. Néanmoins, l'intégration européenne telle que nous la vivons actuellement procède du traité de Rome de 1957 instituant la Communauté économique européenne⁵.

À tout prendre, le compromis fondateur est donc celui de 1956-1958. Mais ce n'est pas lui que le récit des origines met en avant. En effet, le tandem franco-allemand y joua un rôle indispensable. Mais il ne l'inventa pas. Au moment du retentissant échec de l'expédition militaire de Suez, se tint le 6 novembre à Paris une rencontre au sommet entre Guy Mollet et Konrad Adenauer⁶. Le premier, par ailleurs Européen convaincu, ne peut se permettre un nouvel échec en politique extérieure – d'autant moins que les critiques internationales se font entendre contre la guerre en Algérie. Guy Mollet s'engage à rallier le projet de marché commun impulsé par les dirigeants du Benelux (Spaak, Beyen et Bech) ; Konrad Adenauer celui de politique agricole commune demandé par les Français. Le traité de Rome fut le fruit d'une initiative et d'une conception beneluxiennes⁷, de l'enthousiasme italien, et des intérêts mutuels croisés allemand et français. Le tout sous l'œil vigilant et bienveillant des États-Unis.

En France, ce fondement a été depuis nimbé d'un double récit des origines. Le couple franco-allemand, donc. Et, nous ne faisons que l'évoquer ici, le mythe Jean Monnet⁸. Ce dernier est entré au Panthéon comme « Père de l'Europe ». S'il fut le principal architecte de la CEE, il eut la main moins heureuse avec la Communauté européenne de défense, rejetée en 1954. Surtout, en héraut de l'intégration sectorielle (le charbon, l'acier, l'atome, les transports...), il ne fait pas à proprement parler partie des architectes du traité de Rome et de la Communauté économique européenne.

5. S. Kahn, *Géopolitique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 13 sq.

6. P. Gerbet, *1957, la naissance du Marché commun*, Bruxelles, Complexe, 2007, p. 95 sq.

7. T. Grosbois, « L'approche par les hommes : la "génération Benelux" et la naissance de la CEE », dans S. Devaux et alii, *le Traité de Rome : histoires pluridisciplinaires*, PIE, Peter Lang, 2009.

8. N. Joly, *le Mythe Jean Monnet*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

Belgique, Hollande, Luxembourg, Italie, Allemagne et France : ces six pays formaient, avec le Royaume Uni, le cœur historique du capitalisme et des révolutions agricole et industrielle. Les deux guerres mondiales avaient considérablement fragilisé et amoindri la souveraineté et l'indépendance économiques de chacun d'entre eux. Pour tenter de les restaurer et de les préserver au mieux, ces Européens firent le pari de les mutualiser pour partie. La construction du mythe du couple franco-allemand, moteur de l'Europe, a précisément pour fonction d'habiller et d'apprêter ce changement de paradigme de la souveraineté. Changement de paradigme, en effet : la mutualisation n'est pas la mise sous tutelle ou la perte de l'indépendance. Il correspond à une rupture avec le nationalisme. Le discrédit profond et durable du nationalisme fut, et demeure, la condition nécessaire à l'intégration européenne. Celle-ci met chacun des pays qui y adhère sur un pied d'égalité, tout du moins d'égale dignité. Ce faisant, cette démarche repose sur l'accord librement consenti et négocié à des transferts partiels et ponctuels de souveraineté nationale.

L'invention du couple franco-allemand est l'histoire avec laquelle la France, pour sa part, se raconte ce choix. De la déclaration Schuman au traité de l'Élysée, la France ne témoigne-t-elle pas de magnanimité et de générosité avec l'envahisseur d'hier ? N'est-ce pas l'apanage d'un pays sûr de sa force et de son aura, d'un pays souverain ? C'est là me semble-t-il, la raison du rituel régulièrement rejoué du couple franco-allemand. À la façon des deux corps du roi médiéval⁹, le couple franco-allemand survit toujours à la mort politique ou physique des dirigeants qui l'incarnent à un moment donné : De Gaulle-Adenauer ; Giscard-Schmidt ; Mitterrand-Kohl. Il est exigé des dirigeants qu'ils l'incarnent, quand bien même, tels Chirac-Schröder ou Sarkozy-Merkel, ils n'y inclinent pas.

Le fantasme de la rupture du couple, si fort au cœur de la crise des quatre mois du printemps dernier, et celui du *diktat* allemand resurgit lors des décisions d'octobre, sont l'effet de cette mémoire enjolivée et qui, dans son trouble, veut oublier que le choix de l'Europe et du franco-allemand n'est pas inévitable ; il aurait pu en être autrement ; il pourrait en être autrement. Et que la France a été traumatisée par ce moment de son histoire où sa souveraineté a été réduite à néant en six semaines du printemps 1940, par l'Allemagne hitlérienne. Si l'Allemagne d'aujourd'hui faisait cavalier seul, qu'arriverait-il ? La mutualisation de la souveraineté par la France n'est soutenable que si la souveraineté allemande subit le même sort. Et c'est d'autant plus vrai et vif que, depuis la fin de la guerre froide, l'Alle-

9. E. Kantorowicz, *les Deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989.

magne a retrouvé une souveraineté pleine et entière¹⁰. Les seules limitations à la souveraineté allemande sont dorénavant celles qu'elle a librement choisies en construisant l'Union européenne, comme la France et les autres États membres de la CEE puis de l'Union européenne.

Lenteur apparente, accélération de fait

Voilà peut-être pourquoi, en dépit d'une réaction certaine et somme toute rapide de l'Union européenne, cette crise des dettes souveraines se décline sur le registre du drame. En effet, à titre de comparaison, sur le registre des tensions internes et des divergences, la situation fut bien pire dans les années 1970.

Rappeler cela, c'est écorner un mythe dans le mythe : Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, le couple franco-allemand européen le plus indiscutable¹¹. Côté jardin, il est passé dans l'histoire pour avoir impulsé le système monétaire européen, le Conseil européen et l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Sur ces trois points, cette histoire a son côté cour. Le premier point est d'autant plus intéressant à rappeler que les affaires monétaires en constituent la trame. À l'aube des années 1970, les Européens se mettent d'accord sur l'élargissement au Royaume-Uni et sur un plan de création d'une Union économique et monétaire (UEM) d'ici à 1980 (le plan Werner, du nom du Premier ministre luxembourgeois). Willy Brandt est chancelier, Georges Pompidou président, Karl Schiller puis, en 1972, Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing ministres des Finances dans leurs gouvernements respectifs.

Las ! Cette relance tant attendue de la construction européenne explose en vol. Elle ne résiste pas à un choc extérieur : la mise à mort, décidée unilatéralement par l'administration Nixon, du système monétaire international fondé à Bretton Woods en 1944. C'est la fin des taux de change fixes et de l'indexation du dollar sur l'or. À partir de là, Karl Schiller fait savoir qu'il n'est pas dans l'intérêt de la RFA de faire l'UEM. Dans ce qui ressemble à un sauve-qui-peut, les dirigeants européens inventent dans la douleur, faute de mieux, le serpent monétaire européen. En 1973, la Commission européenne tenta

10. Traité « 4 + 2 » du 12 septembre 1990 portant règlement définitif concernant l'Allemagne.

11. À titre d'illustration, ces lignes extraites du manuel d'histoire franco-allemand : « À partir de 1974, le président français Valéry Giscard d'Estaing, libéral, et le chancelier Helmut Schmidt, social-démocrate, donnent aux relations franco-allemandes une nouvelle impulsion. Les deux hommes, qui entretiennent aussi des liens d'amitié, mettent essentiellement l'accent sur la coopération économique et monétaire », *Histoire/Geschichte, l'Europe et le monde depuis 1945*, Klett-Nathan, 2006.

de proposer des mécanismes communautaires pour pallier la crise du serpent et les effets de la crise monétaire en Europe. Helmut Schmidt, pour l'Allemagne, s'y opposa¹². Le gouvernement allemand fut hostile à tout nouveau transfert de ressources dans le cadre de la CEE. Il se faisait le héraut de la rigueur monétaire et affichait sa volonté que la RFA n'ait pas à financer le laxisme éventuel de ses partenaires¹³.

Le gouvernement fédéral allemand, dirigé depuis 1974 par Helmut Schmidt, ne changea de politique qu'en 1978. Le dollar ne remontait pas. Le *deutsche Mark* ne cessait de s'apprécier. Avec la crise économique qui s'était surimposée à la crise monétaire, cette fluctuation à la hausse du *deutsche Mark* devenait un handicap : il convenait de le stabiliser. De plus, les dirigeants allemands faisaient le diagnostic que le coût, pour leur pays, d'une forme de solidarité monétaire, serait une forme d'investissement. L'économie allemande pâtissait en effet de la déprime des économies de ses partenaires européens. C'est pourquoi le chancelier finit par proposer, avec son homologue français, de restaurer une forme de parité fixe entre les monnaies à l'échelle de la CEE pour atteindre l'objectif d'une « zone européenne de stabilité monétaire » : le système monétaire européen.

Entre l'accord sur cet objectif, au Conseil européen de Copenhague (avril 1978), et l'entrée en vigueur de celui-ci (mars 1979), il se passa moins d'un an. Mais pendant les sept années précédant l'accord, il fut impossible aux Européens, à l'époque neuf pays, de se mettre d'accord. En 2010, il a fallu quatre mois pour passer des divergences à un accord sur une politique communautaire de lutte contre la crise des dettes souveraines. Au passage, l'Union européenne a changé de doctrine : la Banque centrale européenne (BCE) reprend les actifs malsains et monétise la dette des États menacés de défaut de paiement. Les seize pays de la zone euro et les vingt-sept pays de l'Union européenne mettent en place, avec leur fonds de garantie, une solidarité budgétaire. Plus encore, ils esquissent sans ambiguïté des mécanismes de fédéralisme budgétaire¹⁴. Du coup, le débat fait rage outre-Rhin : les Allemands n'ont-ils pas renoncé à leurs dogmes ? Avec quelles garanties, et quelles contreparties ?

12. Jacques Delors, *Mémoires*, Paris, Plon, 2004, p. 336.

13. B. Ólivi et A. Giacone, *L'Europe difficile*, Paris, Gallimard, 2007, p. 122.

14. « Je crois simplement que certains investisseurs internationaux peinent à comprendre l'Europe et ses mécanismes de décision. Ils ont du mal à prendre la mesure de la dimension historique de la construction européenne et à anticiper la capacité des Européens à prendre des décisions aussi importantes que celles qui ont été prises il y a quelques jours. [...] Nous sommes une fédération monétaire ; nous avons maintenant besoin d'avoir l'équivalent d'une fédération budgétaire en termes de contrôle et de surveillance de l'application des politiques en matière de finance publique », Jean-Claude Trichet, président de la BCE, entretien, *Le Monde*, 1^{er} juin 2010.

Il y a donc eu un hiatus entre les craintes d'éclatement de l'Union européenne qui ont accompagné la crise de la dette souveraine et la réalité des politiques mises en œuvre dans le cadre de celle-ci. En réalité, nous vivons depuis la fin de l'année 2008 un temps d'accélération de la construction communautaire.

Les commentaires qui prennent acte de cette accélération sont intéressants. Au cœur de la crise, planait la hantise de la désunion et du chaos. En mai, immense soulagement. Certains des commentaires de l'automne sont, eux, fatalistes : si ces décisions ont été prises, c'est parce que les dirigeants n'avaient pas d'autres choix (s'ils n'avaient d'autres choix, comment ont-ils pu envisager durant plusieurs mois de faire autrement?). Gageons que dans dix ou vingt ans, ces décisions seront inscrites dans la geste mythique du couple franco-allemand, moteur de l'Europe. On aura oublié les tensions qui ont participé de leur élaboration. On aura oublié le psychodrame du fantasme de la perte de souveraineté et de l'autonomie provoqué par le comportement égoïste du partenaire. Celui-là même qu'on aurait pu éviter en se remémorant des récits non mythifiés des séquences précédentes de l'histoire européenne contemporaine.

Le prix de la monnaie

Restent alors deux questions. La première porte sur le temps de réaction et d'élaboration : va-t-on assez vite dans la conception et la mise en œuvre de ces mutualisations de souveraineté ? D'autre part, les politiques publiques européennes décidées durant ces quatre mois et en octobre sont-elles les bonnes ?

La première de ces deux questions est consubstantielle à la construction européenne. Celle-ci est une association d'États-nations postnationalistes. À l'échelle des cinq siècles d'histoire moderne et contemporaine des Européens, c'est une révolution. Dans la perspective de cette moyenne durée séculaire, les développements de l'intégration européenne et de l'europanisation vont à la vitesse de l'éclair. Cependant, dans la perspective de l'espace mondial et de la mondialisation, c'est très lent, peut-être trop. Cette lenteur s'explique : les Européens ne peuvent ni ne veulent, à juste titre, s'abstraire de cinq siècles d'histoire. Mutualiser vingt-sept souverainetés est un processus inédit dans l'histoire de l'humanité. Ce processus a sans doute une portée universelle. (Ce diagnostic valait déjà du temps des six pays d'origine.) Mais il est logique qu'il s'accompagne de lenteurs, de doutes et de sinuosités. La construction européenne ne fut conçue ni par pure philanthropie ni par rejet des intérêts nationaux. Dans l'invention et la conduite de leur politique européenne, les gouvernements et leurs majorités parlementaires n'ont jamais cessé

d'être animés par une représentation des intérêts de leur pays, comme par le désir de remporter les élections.

À la seconde de ces deux questions (les décisions de mai et octobre 2010 sont-elles les bonnes?), un nombre certain d'économistes répond que non. C'était déjà le cas lors de la création de l'Union économique et monétaire et de l'euro. Les économistes étaient très partagés sur l'utilité et le bien-fondé, soit de l'entreprise, soit de ses modalités. De toute façon, l'UEM et l'euro n'ont pas principalement obéi à des objectifs de pure rationalité économique. Il s'agissait, là aussi, d'une histoire de souveraineté. Et de circonstances et de tactique politiques. Avec la création d'une monnaie unique, l'intégration européenne a mutualisé un pan de souveraineté régalienne: dans le nouveau paradigme de souveraineté à l'œuvre depuis la CECA et la CEE, c'est un changement de degré majeur.

Les motivations d'y parvenir étaient diverses, et parfois contradictoires. Les acteurs favorables venaient d'horizons variés et diffus. Les oppositions et les objections ne l'étaient pas moins. Pour tenir tous ces fils ensemble et avancer dans la réalisation de ce projet qui lui tenait à cœur, Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, soutint, à l'été 1988, l'idée d'élaborer les propositions concrètes de construction de cette UEM au sein d'un comité composé pour l'essentiel des banquiers centraux. Ce faisant, il enfonça un coin entre les banquiers centraux, flattés par la perspective d'une banque centrale européenne indépendante au cœur du dispositif, et les administrations nationales du budget et des finances, fonctionnellement attachées aux souverainetés monétaires¹⁵. Il mystifia Margaret Thatcher qui pensait que c'était là le meilleur moyen d'enliser le projet. Il circonvint le président de la *Bundesbank*, Karl-Otto Pöhl, empêché dans un tel cénacle de faire valoir son opposition de principe au projet¹⁶. Les propositions de ce comité Delors furent adoptées par les chefs d'État et de gouvernement à l'été 1989.

Depuis, l'histoire de l'euro a souvent été racontée comme celle de la générosité et de la hauteur de vue des dirigeants allemands, en particulier Helmut Kohl et Hans-Dietrich Genscher, son ministre des Affaires étrangères, sacrifiant la monnaie allemande sur l'autel de l'engagement européen de la République fédérale. Il est exact que l'importance du *deutsche Mark*, de l'indépendance de la *Bundesbank* et de la lutte contre l'inflation a en effet à voir avec la construction d'un sentiment national allemand débarrassé des spectres de l'entre-deux-guerres. Il est connu, également, que les dirigeants allemands,

15. J. Delors, *Mémoires*, op. cit., p. 332 sq.

16. C'est peut-être en raison de ce lointain précédent que son actuel successeur n'hésite pas, en rupture avec les codes et les usages, à mettre sur la place publique ses différends avec la politique adoptée par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne sous la houlette de son président Jean-Claude Trichet.

de 1988 à la signature du traité, ne furent pas ceux qui témoignèrent le plus d'enthousiasme à finaliser l'UEM¹⁷.

Néanmoins, et paradoxalement, la mise en place de l'UEM s'explique, elle aussi, par la recherche, par chacun des États, des voies les plus efficaces pour préserver sa souveraineté¹⁸. Le *deutsche Mark* était clairement la monnaie de référence au sein d'un système monétaire européen asymétrique. La zone qu'il recouvrait était devenue, peu ou prou, une zone *mark*. Pour la RFA, la création de l'UEM pouvait garantir la pérennité et la stabilité de cette zone *mark*. Le SME, lui, était toujours susceptible d'éclatement, ce qui n'aurait pas manqué de provoquer une spéculation à la hausse sur le *deutsche Mark*. Les pays du Benelux et le Danemark se satisfaisaient que leur monnaie soit arrimée au *mark*. Les pays dont la monnaie était traditionnellement faible, comme l'Italie et la France, avaient fourni de gros efforts structurels et économiques, avec des effets sociaux douloureux, tout au long des années 1980, pour faire de leur monnaie des monnaies considérées comme forte : les politiques de désinflation compétitive. L'UEM était la garantie d'un retour sur investissement de ces efforts ; d'autre part, quitte à être dans une zone *mark*, l'UEM offrait l'avantage de transformer une subordination des monnaies nationales au *deutsche Mark* en une souveraineté monétaire partagée au sein de l'euro. Après la chute du mur de Berlin, la mise en route de l'UEM devint pour les dix¹⁹ partenaires de l'Allemagne le témoignage de la sincérité du gouvernement Kohl d'ancrer son projet de réunification dans l'intégration européenne.

Le prix à payer en fut et en demeure, d'une part, les fameux critères de convergence gravés dans le marbre du traité de Maastricht, signé en 1992, puis dans celui du pacte de stabilité et de croissance, adopté en 1997 et, d'autre part, la « solitude institutionnelle de la BCE²⁰ ». Ce prix eût peut-être été moins lourd si, comme souvent, la France ne s'était pas faite le parangon de la vertu européenne du gouvernement économique tout en se défiant d'un accroissement du rôle de la Commission européenne et des mécanismes communautaires pour la concrétiser.

Pour autant, la réaction à la crise des dettes souveraines témoigne que l'UEM est évolutive et que la souveraineté monétaire mutualisée à l'échelle européenne peut être un rempart lorsque l'indépendance

17. P. Du Bois, « La longue marche vers un ordre monétaire européen, 1945-1991 », *Relations internationales*, été 1997, n° 90.

18. N. Jabko, *L'Europe par le marché, histoire d'une stratégie improbable*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, chap. 8.

19. Les onze moins le Royaume-Uni de M^{me} Thatcher, qui ne souhaitait pas plus l'euro que la réunification allemande.

20. J. Bourrinet, « Banque centrale européenne », dans Y. Bertoincini, T. Chopin, A. Dulphy, S. Kahn, C. Manigand (sous la dir. de), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008.

d'un ou de plusieurs des pays membres de l'Union européenne est menacée. À ce stade, une des opinions qui a cours en Grèce, en République d'Irlande et ailleurs est que ce pays serait passé sous tutelle de l'Union européenne. Mais que veut dire sous tutelle d'une association dont on est membre ? Sur le registre de la souveraineté, la question qui se pose est plutôt celle des effets à moyen terme sur l'indépendance des pays européens de la générosité de la République populaire de Chine et de ses contreparties en termes d'allégeance²¹. Quitte à s'inquiéter pour leur souveraineté, plus vite et plus profondément les pays de l'Union européenne les mutualiseront, plus l'autonomie de chacun d'entre eux aura de chances d'être préservée de toute forme d'allégeance. Quant au bien-fondé des politiques de rigueur et d'austérité comme des modalités du fédéralisme budgétaire et économique qui se mettent en place, ils mériteraient d'authentiques débats dans les vies politiques et publiques. Sans quoi, nous pourrions connaître et la perte de souveraineté et le repli souverainiste.

Sylvain Kahn

21. « La Chine va faire un grand effort pour soutenir les pays de la zone euro et la Grèce, afin de dépasser la crise économique internationale [...] La Chine participera à l'achat de nouvelles obligations grecques », a déclaré le Premier ministre chinois Wen Jiabao. « [...] L'intérêt de la Chine pour la Grèce date de 2008, lorsque le groupe de logistique China Ocean Shipping Company (Cosco) a décidé de gérer une partie du port du Pirée pour 3,4 milliards d'euro », *Le Figaro*, 3 octobre 2010, dans l'article « Regain d'intérêt de la Chine pour la Grèce » à l'occasion de la rencontre entre les Premiers ministres grecs et chinois à Athènes. Sur le site du figaro.fr, on peut profiter d'une photo non dénuée d'intérêt : sous un ciel bleu azur, l'un en bras de chemise, l'autre sans cravate, George Papandréou fait visiter l'Acropole à Wen Jiabao.